

ENTREPRISE

**LES ENTREPRISES
FACE AU COVID-19**
Passer le cap:
des entrepreneurs
témoignent PAGES 6-7



ROMANDE

PUBLICATION
DE LA FÉDÉRATION DES ENTREPRISES ROMANDES
GENÈVE

Le journal des entreprises en Suisse romande | Créé en 1933 | Vendu par abonnement, 65 francs par an | www.entrepriseromande.ch | Numéro 3291 | 24 avril 2020
JAA 1211 GENÈVE 11

Nécessaire reprise!



VÉRONIQUE
KÄMPFEN
Rédactrice en chef

Tous les soirs à 21 heures, j'applaudis sur mon balcon. Comme la plupart d'entre vous, j'imagine. Dans mon quartier, une personne invisible sonne le cor, dont le son retentit puissamment entre les immeubles pour lancer le début de ce remerciement collectif et le sonne à nouveau une minute plus tard. Nous nous tournons alors vers nos voisins, leur souhaitons une bonne soirée, et retournons à nos occupations. Qui remercions-nous au juste? Au début, il s'agissait des soignants, confrontés aux malades du Covid-19. Puis le cercle des remerciés s'est élargi. D'abord à celles et ceux qui œuvrent dans l'ombre dans les hôpitaux, puis aux caissières, aux chauffeurs de bus, aux policiers, aux pompiers, aux employés de la voirie et à tant d'autres qui doivent continuer à être au service de la population en la côtoyant tous les jours.

Le temps de la reprise a désormais sonné. Une reprise en douceur, étape par étape, pour ne pas mettre en péril une situation sanitaire qui a été maîtrisée au prix de sacrifices dont la facture restera encore longtemps à payer. La Suisse annonce 7% de chômage à la fin de l'année, soit plus de trois fois son niveau d'avant la crise. Un tiers des employés en Suisse est actuellement en chômage partiel. Quelque 250 000 indépendants ont fait des demandes d'allocation de perte de gain. Le SECO estime la perte de PIB comprise entre 90 et 170 milliards de francs. Certains secteurs, comme l'hôtellerie-restauration ou le petit commerce, craignent des faillites en masse. A la veille du début de la reprise, je pense à tous ceux qu'on n'applaudit pas tous les soirs, et qui ont pourtant porté un lourd fardeau pendant ces semaines de semi-confinement: les femmes et les enfants victimes de violences domestiques, les personnes isolées souffrant de solitude, les jeunes à la limite de la rupture scolaire, les travailleurs confinés sans télétravail confrontés à une perte de sens, les chômeurs dont l'espoir de retrouver rapidement du travail s'amenuise. La liste est longue. Chacun a probablement la sienne. Dans la mienne se trouvent aussi tous les indépendants qui ont vécu des semaines d'incertitude et de stress avant de recevoir une aide de l'Etat. Ils ont souvent dû s'endetter ou avoir recours aux aides de l'Hospice général. Je pense aussi aux dirigeants salariés de leur entreprise qui percevaient 3320 francs par mois au titre des RHT, somme qui ne couvre pas leurs frais, alors qu'ils cotisent pleinement à l'assurance chômage.

En cette période de reprise, il est beaucoup fait mention du dynamisme de l'économie pour sortir le pays de l'ornière. Pour y arriver, il faut que les entreprises ne coulent pas. Sans elles, il n'y a pas d'emplois et pas de recettes fiscales. C'est pour cela que les aides de l'Etat ont été nécessaires, mais que la reprise l'est encore davantage. Avec les précautions sanitaires requises, mais aussi avec force et détermination.

PANDÉMIE

Des contrôles paritaires en renfort

A Genève, les inspecteurs de l'Inspection paritaire des entreprises et de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail, chargés habituellement de veiller au bon fonctionnement du marché du travail, vérifient désormais que les mesures prises par l'Office fédéral de la santé publique sont bien respectées.

FLAVIA GIOVANNELLI

En temps normal, beaucoup envient les mécanismes de surveillance du marché du travail mis en place à Genève, et notamment son organe unique en Suisse, l'Inspection paritaire des entreprises (IPE). Née en 2016, cette brigade se compose de trente inspecteurs paritaires, désignés pour moitié par la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et pour l'autre par l'Union des Associations Patronales Genevoises (UAPG). Si elle n'a pas de pouvoir de sanction, l'IPE joue néanmoins un rôle clé en termes de respect des conditions de travail. Or, depuis le début de la crise du Covid-19, ses priorités sont largement bousculées. «L'enregistrement du temps de travail, par exemple, est passé au second plan. Nous nous concentrons uniquement sur la question de savoir si les normes édictées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) sont bien respectées», explique Stéphanie Rueggsegger, secrétaire générale de l'UAPG et inspectrice de l'IPE. Au centre du processus, c'est bien entendu le service de



LES RÈGLES D'HYGIÈNE sont-elles respectées partout?

l'inspection du travail de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) qui coordonne les dossiers et en confie une partie à l'IPE. «Nous appliquons en premier lieu les procédures à nous-

mêmes: nous commençons désormais nos enquêtes par téléphone, pour éviter les contacts directs», poursuit Stéphanie Rueggsegger.

[LIRE LA SUITE EN PAGE 8](#)

RÉSUMÉ DU POINT FORT

Mesures spéciales pour sauver l'année d'apprentissage

PIERRE CORMON

Tous les partenaires de la formation professionnelle sont d'accord: il faut à tout prix éviter une année blanche, au cours de laquelle les apprentis de dernière année ne pourraient pas obtenir leur titre. Ils ont donc adopté des mesures spéciales pour permettre de décerner des titres (CFC ou AFP) cet été, malgré la situation sanitaire. Les examens pour connaissances professionnelles et la culture générale n'auront pas lieu – à leur place, on prendra en compte les notes obtenues pendant l'année. Les travaux d'approfon-

dissement de culture générale devront en revanche être achevés. Pour les examens pratiques, c'est à chaque branche de proposer au niveau national une solution qui tienne compte des impératifs d'hygiène et de distanciation sociale. Autre possibilité: un examen dans l'entreprise. La solution pourrait être adoptée pour les examens de boulangerie. Enfin, dans les cantons dans lesquels la situation sanitaire ne permettra pas d'organiser les examens selon l'une de ses deux variantes, il pourra comprendre une évaluation des prestations pratiques par l'entreprise formatrice, pour autant que la Confédération donne

son accord, ainsi que, si elles existent, les évaluations relatives à la pratique professionnelle ou à des prestations fournies pendant les cours interentreprises. Il est essentiel, dans ce cas, que l'évaluation de l'entreprise formatrice soit validée par un collège d'experts, insiste Frank Sobczak, directeur du département de la formation de la FER Genève. «Sinon, on placerait sur ses épaules des responsabilités qui ne sont pas les siennes et on s'exposerait à une foule de recours d'apprentis estimant avoir été discriminés par leur patron.»

[LIRE EN PAGE 3](#)

Covid-19

Entreprise romande a modifié certaines de ses rubriques en raison de la crise sanitaire. En page 4, Christelle Schultz, directrice de la FER CIAM, fait un point de situation sur le cas de l'indemnisation des indépendants ayant perdu tout ou partie de leur revenu à cause de la situation sanitaire. Ivan Slatkine, directeur général de la maison d'édition Slatkine, parle des difficultés du secteur du livre. Vous trouverez en page 8 un article sur les mesures extraordinaires de la Confédération pour éviter des vagues de faillites et en page 11, les détails de la nouvelle procédure pour tenir une assemblée générale par vidéoconférence. Retrouvez nos conseils pratiques en page 12.

POINTS DE VUE 2 | @FER 4 | ÉCONOMIE 8-9 | AGENDA 11 | PRATIQUE 12

Les apprentis de dernière année pourront obtenir leur titre cet été

Les partenaires de la formation professionnelle sont en train d'élaborer des solutions pour permettre aux apprentis de dernière année d'obtenir leurs titres cet été encore et pour encourager les entreprises à créer de nouvelles places.

PIERRE CORMON

Les quelque septante-cinq mille apprentis de dernière année que compte actuellement la Suisse doivent pouvoir obtenir leur titre (AFP ou CFC) au plus tard cet été. C'est la décision qui a été prise le 9 avril, au cours d'un sommet national extraordinaire qui a réuni les partenaires de la formation professionnelle (patronat, syndicats, cantons et Confédération). Les notes devront être remises le 17 juillet dernier délai et les apprentis devront pouvoir en prendre connaissance à la fin juillet au plus tard.

«Ce qu'il faut éviter à tout prix, c'est une année blanche», explique Frank Sobczak, directeur du département de la formation de la FER Genève. «Des apprentis ont prévu de prendre un emploi à la rentrée ou de continuer leur formation, des candidats à la maturité professionnelle d'entrer dans une Haute école spécialisée. Et les nouveaux détenteurs d'AFP et de CFC doivent pouvoir apporter leurs compétences aux employeurs.» Etant donné les circonstances, des mesures spéciales ont été prises. Les examens de fin d'apprentissage comportent en

principe trois volets: un travail pratique, un examen pour les connaissances professionnelles et un examen de culture générale (français et mathématiques, notamment). Ces deux derniers examens n'auront pas lieu. On utilisera à la place les notes obtenues pendant l'année, ainsi que la note du travail d'approfondissement de culture générale, qui devra être achevé. L'examen pratique, en revanche,

«IL EST ESSENTIEL QUE LA NOTE SOIT VALIDÉE PAR UN COLLÈGE D'EXPERTS DÉSIGNÉS PAR LE CANTON»

est en principe maintenu. Trois variantes sont possibles et il a été demandé à chaque branche de choisir l'une d'elles, qui sera en principe appliquée dans tous les cantons. Il peut s'agir d'un examen centralisé, comme ils se déroulent habituellement, avec le cas échéant quelques adaptations – ce pourrait être la formule retenue pour la cordonnerie ou pour les chauffeurs routiers (lire ci-dessous) ou d'un examen

dans l'entreprise – ce pourrait être la formule retenue pour la boulangerie. Cependant, si la situation épidémiologique d'un canton ne permet pas d'organiser l'examen selon l'une de ces formules, le canton pourra proposer d'appliquer une troisième variante, plus adaptée, avec l'accord de la Confédération. L'entreprise formatrice sera chargée d'évaluer les compétences pratiques et les prestations, selon une grille d'évaluation unifiée. Si l'on dispose en revanche déjà d'évaluations relatives à la pratique professionnelle ou à des prestations fournies pendant les cours interentreprises, celles-ci seront prises en compte à hauteur de 30%. La troisième variante pourrait convenir aux cantons les plus fortement touchés par l'épidémie, comme le Tessin, Vaud ou Genève.

Enfin, des mesures spécifiques s'appliqueront dans certaines branches. Ainsi, dans les professions qui exigent un permis de conduire des véhicules ou des chariots élévateurs, les candidats ne l'ayant pas encore passé pourront être admis à l'examen et devront plus tard apporter la preuve qu'ils ont obtenu leur permis.



LES APPRENTIS DE DERNIÈRE ANNÉE devraient pouvoir obtenir leur diplôme (CFC ou AFC) au plus tard cet été.

EVITER LES CONFLITS ENTRE EMPLOYEUR ET APPRENTI

La variante de l'évaluation des compétences pratiques par l'entreprise formatrice ferait peser un poids très lourd sur cette dernière. «Pour moi, qui ai un apprenti excellent avec qui je m'entends très bien, réaliser l'évaluation ne poserait pas de problèmes», estime Bernard

Wietlisbach, patron de Cactus Sports, magasin carougeois qui a gagné l'an dernier le Prix cantonal de l'entreprise formatrice pour le pôle commerce. «Nous devons de toutes façons faire une évaluation semestrielle et une évaluation finale. Dans le cas où l'employeur et l'apprenti ne s'entendent pas, cela peut être très conflictuel.» Il est

donc essentiel que la note soit validée par un collège d'experts désignés par le canton», ajoute Frank Sobczak. «Sinon, on placerait sur les épaules de l'entreprise formatrice des responsabilités qui ne sont pas les siennes et on s'exposerait à une foule de recours d'apprentis estimant avoir été discriminés par leur patron.» ■

Des cours à l'arrêt...

A Genève pratiquement tous les cours interentreprises ont été interrompus. Comme ils portent sur les aspects pratiques, il est impossible, ou extrêmement difficile, de les donner à distance. Heureusement, cela n'handicaper pas les personnes devant passer leur AFP ou leur CFC: elles avaient terminé leur dernier cours interentreprises avant le début de

la crise. Mais pour les apprentis des autres degrés, il va falloir établir des plans de rattrapage pour leur permettre de suivre pendant les années qui leur restent les cours manqués à cause de la crise sanitaire. Ce qui diminuera forcément un peu leur temps de présence en entreprise.

Quant aux cours théoriques, ils ont aussi été suspendus pour la

plupart. Enfin, une grande partie des apprentis ne peut plus travailler en entreprise, parce que l'activité a sensiblement diminué ou a tout simplement cessé. C'est par exemple le cas de l'apprenti de Cactus Sports. La boutique est fermée et la vente par correspondance ne représente qu'une toute petite partie du chiffre d'affaires en temps normal. ■

... et des recrutements entravés

En temps normal, les candidats à l'apprentissage passent des tests EVA, destinés à valider les compétences acquises en regard des filières de formation qu'ils envisagent. Dans certaines branches, comme l'électricité ou l'automobile, les associations professionnelles organisent également des tests d'aptitudes complémentaires. De nombreuses entreprises formatrices prennent aussi des candidats à l'apprentissage en stage, pour leur permettre de se faire une idée du métier et pour voir comment ils se comportent en situation de travail.

Avec la crise sanitaire, les tests EVA et les tests d'aptitude ont été suspendus et les stages en entreprise ne peuvent pas se dérouler. Les entreprises voulant engager un apprenti risquent donc de devoir le faire un peu à l'aveugle. Beaucoup d'entreprises sont de plus en train de lutter pour leur survie, ce qui ne les prédispose pas à engager un apprenti. Rai-



AVEC LA CRISE SANITAIRE, les tests EVA et d'aptitude ont été supprimés.

sons pour lesquelles les partenaires genevois de la formation discutent de mesures permettant de soutenir la création de places d'apprentissage. Elles seront annoncées la semaine prochaine. Frank Sobczak participe à ces discussions au titre de l'Union des Associations Patronales Genevoises (UAPG, dont la FER Genève fait partie et assure le secrétariat). «Nous soutenons l'idée d'accorder des aides financières lors de la première phase de l'apprentissage», explique-t-il. «Et celle d'accorder un soutien financier à la création de réseaux d'entre-

prises formatrices, qui permettent d'accroître l'offre de places d'apprentissage.» L'UAPG défend également la mise sur pied d'allègements administratifs pour les entreprises formatrices et de prestations de coaching pour les jeunes à la recherche d'une place. Enfin, il ne faut pas oublier que l'apprentissage débute par une période d'essai, qui peut aller jusqu'à trois mois et peut exceptionnellement être prolongée de trois mois supplémentaires. Pendant cette période, chaque partie peut résilier le contrat moyennant un préavis de sept jours. ■

LA VOIX DU TERRAIN

«Peu inquiet pour les examens, plus pour les engagements»

C'est en 2015 que la section genevoise de l'Association suisse des transports routiers (ASTAG) a créé son réseau d'apprentissage. C'est elle qui engage des candidats, qui se charge des tâches administratives et qui est reconnue comme entreprise formatrice. Les apprentis travaillent dans les entreprises membres. Nils Rademacher est responsable de la formation professionnelle de la section genevoise de l'ASTAG.

Quelle est la situation des dix apprentis du réseau?

Ils sont pratiquement tous au chômage partiel, comme les trente-deux apprentis de la branche à Genève. Les élèves de première et de deuxième années n'ont pas encore le permis et roulent dans la cabine avec un chauffeur; il est impossible de respecter la distance sociale dans ces conditions. Les troisièmes années peuvent travailler seuls, mais la Confédération recommande de ne les solliciter que si c'est absolument nécessaire. Ils ont donc vu leur activité beaucoup diminuer.

Etes-vous inquiet pour les examens de fin d'apprentissage?

Pas plus que cela. Nous avons déjà une bonne vision de la

qualité des apprentis et de leur parcours. L'important, c'est qu'ils ne soient pas pénalisés et qu'ils puissent obtenir leur CFC le plus rapidement possible. Nous allons y arriver. Pour l'examen pratique, normalement, un expert suit un candidat pendant sept heures, dans la cabine. Nous avons proposé qu'il le suive dans un autre véhicule, pendant quatre heures. Il n'a en effet pas besoin de juger la conduite, ce qui a déjà été fait lors de l'examen du permis, mais plutôt les relations avec les clients, la manière dont il charge le camion, etc. Il peut le faire à distance. Bref, ce ne sera pas des titres au rabais. En tant qu'employeur, je traiterai un dossier de candidature avec un CFC 2020 exactement de la même manière qu'un autre.

Et quid de l'engagement d'une nouvelle volée d'apprentis?

Cela m'inquiète beaucoup plus. Les employeurs ont encore la volonté de former, mais la situation est difficile; certaines entreprises ont déposé les plaques de tous leurs véhicules. Le nombre de contrats d'apprentissage signés a chuté de manière drastique. On ne pourra pas tout conclure pour juin et nous attendons de la souplesse de la

part du canton à ce sujet. On devra engager sur dossier, avec deux risques. Un candidat peut avoir un dossier excellent, mais, faute de stage, ne pas s'être rendu compte que la profession ne lui convient pas. A l'inverse, un candidat avec un mauvais dossier peut avoir une grande motivation, qui lui permet de remonter rapidement la pente et de remplir les exigences scolaires. Bref, les engagements seront un peu une loterie et il serait donc bienvenu que les autorités soutiennent les entreprises formatrices, par exemple en prenant le salaire des nouveaux apprentis en charge pendant quelques mois. ■

**ET SI
VOTRE
ANNONCE
ÉTAIT LÀ?**